EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 6, 2026

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 1:30 p.m. [ET] to consider Bill C-27, An Act to give effect to the Final Self-Government Agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę and to make consequential amendments to other Acts.

Senator Michèle Audette (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: [*Innu-aimun spoken*] the Anishinaabe people who welcome us every day. Respect and thank you for welcoming us.

Before we begin, I would like to remind my colleagues the senators and, of course, you, our panel members, to consider the information we have in order to take care of the people who provide interpretation. Thanks to them, people watching at home will be able to understand, either in English or in French, the debates, exchanges and discussions that will occur during this meeting. Thank you very much for your consideration.

I was saying in Innu-aimun that I was honoured to be here on the territory of the Anishinaabe people and, of course, all the other First Nations, Métis and the Inuit people who make this their home now. I salute all the people who are watching us from anywhere on the turtle's back or on Turtle Island.

I will introduce myself. I am Michèle Audette, and I'm a senator and the chair of this lovely committee.

Now, I will give the floor to my colleagues so they can introduce themselves.

[*English*]

Senator Prosper: Welcome to our witnesses. My name is Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator Duncan: Senator Pat Duncan. It is my honour and privilege to sponsor this bill, and I thank the officials for their support and representation. Thank you.

Senator Karetak-Lindell: Nancy Karetak-Lindell, senator for Nunavut.

Senator Francis: Brian Francis, senator for Epekwitk, Prince Edward Island.

Senator Pate: Welcome. Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered, unreturned territory of the Algonquin Anishinaabeg.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 octobre 2026

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-27, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tlegohli Got'ine et modifiant certaines lois en conséquence.

La sénatrice Michèle Audette (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : [*mots prononcés en innu-aimun*] le peuple anishinabe qui nous accueille tous les jours. Respect et merci de cet accueil.

Avant de débuter, je rappelle à mes collègues les sénateurs et bien sûr à vous, membres du panel, de prendre en considération les informations que nous avons pour prendre soin des gens qui font l'interprétation. Grâce à eux, les gens qui nous écoutent pourront comprendre, soit en anglais ou en français, les débats, les échanges et les discussions qui auront lieu lors de cette rencontre. Un grand merci de votre coopération.

Je disais en innu-aimun que j'étais honorée d'être ici sur le territoire du peuple anishinabe et, bien sûr, toutes les autres Premières Nations, les Métis et le peuple inuit qui en font leur chez-eux maintenant. Je salue tous ceux et celles qui nous écoutent de partout sur le dos de la tortue ou de l'île de la Tortue.

Je me présente, je suis Michèle Audette, je suis une sénatrice et la présidente de ce beau comité.

Maintenant, je cède la parole pour que mes collègues puissent se présenter.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je m'appelle Paul Prosper, et je viens du territoire Mi'kma'ki, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Duncan : Je suis la sénatrice Pat Duncan. J'ai l'honneur et le privilège de parrainer le projet de loi, et je remercie les hauts fonctionnaires de leur aide et de leur représentation à cet égard. Merci.

La sénatrice Karetak-Lindell : Nancy Karetak-Lindell, sénatrice du Nunavut.

Le sénateur Francis : Brian Francis, sénateur d'Epekwitk, l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Pate : Soyez les bienvenus. Je suis Kim Pate, et je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué des algonquins anishinabes.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much, esteemed colleagues.

Today, we are meeting to study Bill C-27, An Act to give effect to the Final Self-Government Agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę and to make consequential amendments to other Acts.

[*English*]

We are honoured to welcome at the table this afternoon, representing the Tlegohli Got'ine Government Incorporated: Paul Tan, Chief Operating Officer and Negotiator; accompanied by David Rolf, General Counsel.

[*Translation*]

Thank you for being with us this afternoon. You have five minutes for your opening remarks.

[*English*]

Paul Tan, Chief Operating Officer and Negotiator, Tlegohli Got'ine Government Incorporated: On behalf of the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government, I want to thank you all for inviting us to appear before the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples on Bill C-27.

Before we begin, I would like to offer an apology on behalf of our president, Sherry Hodgson, who needs to attend a medical appointment that she has been waiting for a long time. She was notified of an open spot last week, so she could not make it today.

The Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government represents the mixed Sahtu Dene and Métis community of Norman Wells. They are the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, and Bill C-27 will provide recognition of their ancestral identity and self-government rights as the descendants of the original inhabitants of what we now call Norman Wells and the surrounding land.

Our final self-government agreement under Bill C-27 is not a land rights treaty. The land rights of the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę were dealt with in the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement signed in 1993 and ratified by Parliament in 1994.

That land claim agreement acknowledged that the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę and the Sahtu Dene and Métis in the other Sahtu communities as well as in Norman Wells have a right to self-government, but the land claim agreement specifically left out the other self-government negotiations for later dates. This is where we are at.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup, chers collègues.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour étudier le projet de loi C-27, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę et modifiant certaines lois en conséquence.

[*Traduction*]

Nous sommes honorés d'accueillir à notre table des représentants de Tlegohli Got'ine Government Incorporated, notamment Paul Tan, directeur des Opérations et négociateur, qui est accompagné de David Rolf, conseiller juridique principal.

[*Français*]

Merci d'être avec nous cet après-midi. Vous avez cinq minutes pour présenter vos remarques.

[*Traduction*]

Paul Tan, directeur des opérations et négociateur, Tlegohli Got'ine Government Incorporated : Au nom du gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, je tiens à vous remercier tous de nous avoir invités à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour discuter du projet de loi C-27.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter mes excuses au nom de notre présidente, Sherry Hodgson, qui doit se rendre à un rendez-vous médical qu'elle attendait depuis longtemps. Elle a été informée la semaine dernière qu'une place s'était libérée, ce qui l'empêche d'être présente aujourd'hui.

Le gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę représente à la fois les Dénés et les Métis du Sahtu de Norman Wells. Ils sont des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, et le projet de loi C-27 permettra de reconnaître leur identité ancestrale et leurs droits à l'autonomie gouvernementale, en tant que descendants des premiers habitants de ce que nous appelons aujourd'hui Norman Wells et les terres qui l'entourent.

Notre accord définitif sur l'autonomie gouvernementale, conclu en vertu du projet de loi C-27, n'est pas un traité sur les droits fonciers. Les droits fonciers des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę ont été réglés dans le cadre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu, signée en 1993 et ratifiée par le Parlement en 1994.

Cette entente sur la revendication territoriale reconnaissait que les Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, ainsi que les Dénés et les Métis du Sahtu qui vivent dans les autres collectivités du Sahtu et à Norman Wells, ont droit à l'autonomie gouvernementale; cependant, cette entente excluait expressément les autres négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, en les reportant à une date ultérieure. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

We have been in negotiations with Canada and the Government of Northwest Territories that negotiates the self-government agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę since 2005.

By passing Bill C-27, you would be providing parliamentary recognition in acknowledging the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government and establishing a government-to-government relation between the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government and the Government of Canada and the Government of Northwest Territories.

The Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government on the effective date will not replace the town of Norman Wells; instead, as an exclusive Indigenous government based within the town, where the town will continue to provide and deliver municipal services and programs.

With that, we urge this committee and all members of the Senate to pass this bill as soon as possible, formalizing the transition phase so the next leadership will inherit a fully established self-government that allows them to focus on attracting investments, generating economic opportunities and creating programs and services that preserve their Indigenous heritage and tradition. *Marsee*.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much. We will now begin the question period with my colleagues the senators.

[*English*]

Senator Francis: The Final Self-Government Agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę provides that the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government has jurisdiction over citizenship. What criteria will be used to determine citizenship? How will citizens living in areas covered by the Final Self-Government Agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę be involved in the governance of the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government?

David Rolf, General Counsel, Tlegohli Got'ine Government Incorporated: Thank you, senator. If I might answer that question, one of the underlying propositions of the self-government agreement is that the land claim agreement is paramount, and the self-government agreement cannot change that. Because the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę in our agreement are defined as those members who meet the criteria for becoming a participant in the land claim. So if you have Sahtu Dene or Métis descent under the land claim, you are entitled to become enrolled as a participant in the land claim. The intention is to adopt that as the underlying citizenship rule. You have to be a participant of the land claim enrolled with the Sahtu Dene and Métis

Depuis 2005, nous menons des négociations avec le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui est chargé de négocier l'accord sur l'autonomie gouvernementale, au nom des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę.

En adoptant le projet de loi C-27, vous accorderez une reconnaissance parlementaire au gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, et vous établirez une relation de gouvernement à gouvernement entre le gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

À la date d'entrée en vigueur de l'accord, le gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę ne remplacera pas la municipalité de Norman Wells; il jouera plutôt le rôle d'un gouvernement réservé aux Autochtones qui est établi dans la ville, laquelle continuera de fournir et de mettre en œuvre les services et programmes municipaux.

Cela dit, nous exhortons le comité et tous les membres du Sénat à adopter ce projet de loi dans les plus brefs délais, afin d'officialiser la phase de transition et de permettre ainsi aux prochains dirigeants d'hériter d'un gouvernement autonome pleinement établi, ce qui leur permettra de se concentrer sur l'attraction d'investissements, la création de débouchés économiques et la mise en place de programmes et de services visant à préserver leur patrimoine et leurs traditions autochtones. *Marsee*.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons commencer la période des questions avec mes collègues les sénateurs.

[*Traduction*]

Le sénateur Francis : L'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę confère au gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę la compétence en matière de citoyenneté. Quels critères seront utilisés pour déterminer cette citoyenneté? Comment les citoyens résidant dans les régions couvertes par l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę participeront-ils à la gouvernance du gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę?

David Rolf, conseiller juridique principal, Tlegohli Got'ine Government Incorporated : Merci, sénateur. Si je peux me permettre de répondre à cette question, je dirais que l'un des principes fondamentaux de l'accord sur l'autonomie gouvernementale, c'est que l'entente sur la revendication territoriale prime, et que l'accord sur l'autonomie gouvernementale ne peut pas modifier cet aspect. En effet, dans notre accord, les Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę sont définis comme les membres qui répondent aux critères pour devenir des participants à la revendication territoriale. Ainsi, si vous êtes d'ascendance Dénés ou Métis du Sahtu au sens de la revendication territoriale, vous avez le droit d'être inscrit en tant que participant à cette

community of Norman Wells under the land claim before you can apply for citizenship.

The land claim agreement currently provides that all of the Sahtu Dene and Métis participants who were entitled to vote on this agreement must be made citizens, and thereafter people will apply. The rule will be if you get enrolled as a participant under the land claim with this community, then you become a citizen.

Senator Francis: Thank you.

Senator Karetak-Lindell: Thank you for being here to answer our questions. I am interested in this transition to public government. That is the first time I have ever seen one working that way.

In Nunavut, our land claims agreement was settled. We chose a public government with our own land claims agreement on the side. We instantly voted for a public government. I am very interested in this one. What was the reasoning behind that you would transition to a public government? I am not sure what the timeline is. I do not remember if that was written in there.

Maybe explain a little bit of what that means to the people living in Norman Wells. It is Norman Wells that you are talking about: the community, right. I am interested in this transition to a public government and how that affects the people who live there now and how this transition will affect the community, the council and municipal government and how elections would be held. What changes will the people of Norman Wells see in this transition?

Mr. Tan: Thank you, senator.

During the framework negotiation back in 2005 to 2007, the majority of the town of Norman Wells was non-Indigenous because of the economic platform in the community. For us, the idea is not of our choice but the choice of economic times, and we cannot possibly have a public government where the majority are non-Indigenous.

Second to that, the concept of exclusive Aboriginal government is so that the majority of our membership, our citizens, are not within the town of Norman Wells. Their rights are no different than those who live in the town of Norman Wells

revendication. Nous avons l'intention d'adopter ce principe comme règle fondamentale en matière de citoyenneté. Vous devez être un participant à la revendication territoriale, inscrit auprès de la communauté des Dénés et des Métis du Sahtu de Norman Wells dans le cadre de cette revendication, avant de pouvoir demander la citoyenneté.

L'entente sur la revendication territoriale prévoit actuellement que tous les Dénés et Métis du Sahtu qui avaient le droit de voter sur cette entente obtiennent obligatoirement le statut de citoyen, et que ces personnes puissent présenter des demandes de citoyenneté par la suite. La règle sera la suivante : tous ceux qui sont inscrits en tant que participants à la revendication territoriale au sein de la collectivité deviendront des citoyens.

Le sénateur Francis : Je vous remercie.

La sénatrice Karetak-Lindell : Je vous remercie d'être présents pour répondre à nos questions. Cette transition vers un gouvernement public m'intéresse énormément. C'est la première fois que je vois un système fonctionner de cette manière.

Au Nunavut, notre entente sur la revendication territoriale a été conclue, et nous avons opté pour un gouvernement public, parallèlement à notre entente sur la revendication territoriale. Nous avons immédiatement voté en faveur d'un gouvernement public. Votre situation particulière m'intéresse beaucoup. Quelles ont été les raisons qui vous ont poussés à faire la transition vers un gouvernement public? Je ne sais pas exactement quel est le calendrier prévu. Je ne me souviens pas si cela figurait dans le texte de l'entente.

Pourriez-vous nous expliquer brièvement ce que cela signifie pour les habitants de Norman Wells? C'est bien de la collectivité de Norman Wells dont vous parlez, n'est-ce pas? Je m'intéresse à cette transition vers un gouvernement public, à ses répercussions sur les personnes qui vivent actuellement dans cette collectivité, ainsi qu'à l'incidence de cette transition sur la collectivité, le conseil et l'administration municipale, et enfin je m'intéresse à la manière dont les élections se dérouleront. Quels changements les habitants de Norman Wells verront-ils à la suite de cette transition?

M. Tan : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Au cours de la négociation de l'entente-cadre, entre 2005 et 2007, la majorité des habitants de la ville de Norman Wells étaient non autochtones en raison de la situation économique de la collectivité. À nos yeux, ce n'est pas un choix que nous avons fait; c'est celui que la conjoncture économique nous a imposé. Il nous est tout simplement impossible d'avoir un gouvernement public dont la majorité des membres seraient non autochtones.

Par ailleurs, l'idée d'un gouvernement réservé aux Autochtones s'explique par le fait que la majorité de nos membres, de nos citoyens, ne résident pas dans la ville de Norman Wells. Leurs droits ne diffèrent en rien de ceux des

versus those who live in, for example, Ontario, B.C. or elsewhere. Their Indigenous rights, their inherent rights, continue to exist.

The establishment of an exclusive Aboriginal government is to ensure that their rights under the land claim and under inherent rights are exercised and protected. The idea of transitioning is so that, in the future, as we're seeing right now with the economic driver no longer being an economic driver, it would change the demographics of the town of Norman Wells.

Then it would make sense that, should the council, at the time, choose to — once the Aboriginal government and its citizens make up the majority, which I believe is 70% of the population, then they can decide whether or not they want to transition to become a public government. That is partially a reflection of the economics as well.

Senator Karetak-Lindell: What is the time frame? Is it whenever the population reaches 70%?

Mr. Tan: There are two trigger points. One is the time frame, if it has reached the threshold to trigger, and the other is whether the town council wants to trigger because they are the decision makers. We do not want to establish a framework that they have to. It is the determination of the council, who holds the authority of Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę at that time. They will trigger it should they want to.

Mr. Rolf: If I can clarify that briefly, it is not the town council that makes the decision; it would be the legislative council of the exclusive Aboriginal government that makes that decision if 70% of the population is triggered. The trigger is that 70% of the population has to be Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę. Then the legislative council can make a decision — and, presumably, they would consult their citizens whether they want to do this or not — to transition to become the public government of what is currently Norman Wells and what, on transition, would be called Tłegǫ̀hłı.

There is another provision that if, at some point in the future, the legislative council thinks there is a good reason why they should become the public government of Norman Wells, they could pass a resolution saying they would like to do this, but then Canada and the Government of Northwest Territories would have to come to the table to amend the agreement.

Senator Pate: Thank you, and welcome. It looks like a cast of thousands there.

personnes qui y vivent, comparativement aux droits de ceux qui vivent, par exemple, en Ontario, en Colombie-Britannique ou ailleurs. Leurs droits autochtones, leurs droits inhérents, continuent d'exister.

La mise en place d'un gouvernement réservé aux Autochtones vise à garantir que leurs droits découlant de la revendication territoriale et leurs droits inhérents sont exercés et protégés. L'idée d'une transition permet d'accommoder la possibilité que la composition démographique de la ville de Norman Wells évolue à l'avenir, comme on le constate en ce moment avec le déclin de ce qui était autrefois le moteur économique de la région.

À condition que le gouvernement autochtone et ses citoyens représentent une majorité de la population, soit 70 % de la population, je crois, il serait logique que le conseil puisse décider s'il souhaite ou non faire évoluer ce gouvernement vers un gouvernement public. Cette décision serait, là encore, en partie liée à des considérations économiques.

La sénatrice Karetak-Lindell : Quel est le calendrier prévu? Est-ce que cette transition aura lieu dès que la population aura atteint 70 %?

M. Tan : Il y a deux éléments déclencheurs. Le premier est lié au calendrier : il faut que le seuil de déclenchement soit atteint. Deuxièmement, la question est de savoir si le conseil municipal souhaite déclencher la procédure, car ce sont ses membres qui prennent les décisions. Nous ne voulons pas mettre en place un cadre qui les obligerait à passer à l'action. C'est au conseil, qui détient le pouvoir des Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę à ce moment-là, qu'il revient d'en décider. Il déclenchera la procédure s'il le souhaite.

M. Rolf : Si je peux apporter une brève précision à cet égard, je dirais que ce n'est pas le conseil municipal qui prend cette décision; ce serait le conseil législatif du gouvernement réservé aux Autochtones qui prendrait cette décision, si le seuil de 70 % de la population était atteint, c'est-à-dire qu'il faut que 70 % de la population soient des Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę. Le conseil législatif pourrait alors prendre la décision — et, on peut supposer qu'il consulterait ses citoyens pour savoir s'ils souhaitent ou non cette transition — de devenir le gouvernement public de ce qui est actuellement Norman Wells et qui, après la transition, s'appellerait Tłegǫ̀hłı.

Une autre disposition prévoit que si, à un moment donné dans le futur, le conseil législatif estime qu'il existe une raison valable pour qu'il devienne le gouvernement public de Norman Wells, il pourrait adopter une résolution indiquant son intention de le faire; toutefois, le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devraient alors se réunir pour modifier l'accord.

La sénatrice Pate : Merci et bienvenue. On dirait qu'il y a des milliers de personnes là-bas.

The Final Self-Government Agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę provides for the ability to enact and enforce laws, including alternative sanctions consistent with the culture and values of the people, with the consent of the convicted person and victim if their participation is required.

I would be interested in what plans the government has with respect to these areas of decision making. What kinds of resources are being provided by the federal government? What are some of the plans that you have in place to do that? I am particularly interested, in light of the fact that, although the law would have powers of enforcement, the agreement does not provide jurisdiction or authority to establish a police force.

I am curious, given the continued prevalence of violence against Indigenous women within many Indigenous communities, how do you see these fitting together? What are some of the measures that have been taken to try to ensure community safety and law enforcement?

Mr. Rolf: First, let me answer the question about community safety. That would be left, currently, to the Royal Canadian Mounted Police, or RCMP, in the town of Norman Wells.

The way this agreement has been set up is that it lists all the jurisdictions that the legislative council may take on. There has been real discussion around the tables as to if we're going to take a jurisdiction on, we'd better know what we want to do within that jurisdiction and have the capacity to exercise that jurisdiction, including how it is going to be enforced. Once those decisions are made, then I believe the intention would be that the legislative council would then draft its law.

Up to the point where the legislative council passes a law dealing with those kinds of sanctions, there would be no jurisdiction. This government would not have exercised that jurisdiction, and the protection and safety of the community would be left to the current police forces and territorial law in Norman Wells.

Senator Pate: Would you still be going to non-Indigenous courts?

Mr. Rolf: Yes. The Supreme Court of the Northwest Territories and the territorial court have jurisdiction over — we are not a First Nation, and we are not a federal board and tribunal, so the courts we use would be the Supreme Court of the Northwest Territories or the territorial court for enforcement purposes.

Senator Pate: Pardon my confusion, but what criminal law jurisdiction would there be, then?

L'accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę prévoit la possibilité pour le conseil d'adopter et d'appliquer des lois, y compris d'autres sanctions conformes à la culture et aux valeurs du peuple Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, avec le consentement de la personne condamnée et de la victime si leur participation est requise.

Je souhaiterais savoir quels sont les projets du gouvernement en ce qui concerne ces domaines de compétence. Quels types de ressources le gouvernement fédéral met-il à sa disposition? Quelles sont les mesures que vous avez mises en place à cet effet? Cela m'intéresse tout particulièrement, étant donné que, bien que la loi prévoie des pouvoirs d'application de la loi, l'accord ne confère ni compétence ni pouvoir de création d'une force de police.

Compte tenu de la persistance de la violence faite aux femmes autochtones au sein de nombreuses collectivités autochtones, comment voyez-vous ces éléments s'articuler entre eux? Quelles sont certaines des mesures qui ont été prises pour tenter d'assurer la sécurité de la collectivité et le respect de la loi?

M. Rolf : Tout d'abord, permettez-moi de répondre à la question concernant la sécurité de la collectivité. Dans la ville de Norman Wells, cette responsabilité incombe actuellement à la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC.

Cet accord est structuré de manière à énumérer toutes les compétences que le conseil législatif est susceptible d'assumer. À ces tables, des discussions approfondies ont eu lieu pour faire en sorte que, si nous avons l'intention d'assumer une compétence, nous sachions bel et bien ce que nous voulons faire dans ce domaine et que nous ayons la capacité d'exercer cette compétence, y compris en ce qui concerne la manière dont les lois seront appliquées. Une fois ces décisions prises, je pense que l'intention serait alors que le conseil législatif rédige sa loi.

Tant que le conseil législatif n'aura pas adopté de loi prévoyant ce type de sanctions, il n'aura pas de compétences en la matière. Le gouvernement n'exercerait pas cette compétence, et la protection et la sécurité de la collectivité seraient laissées aux forces de police actuelles et aux lois territoriales en vigueur à Norman Wells.

La sénatrice Pate : Continueriez-vous à vous adresser à des tribunaux non autochtones?

M. Rolf : Oui. La Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et le tribunal territorial ont compétence en la matière — nous ne sommes ni une Première Nation, ni un office ou un tribunal fédéral; par conséquent, les tribunaux auxquels nous nous adresserons pour l'application de la loi seront la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest ou le tribunal territorial.

La sénatrice Pate : Excusez ma perplexité, mais quelle serait alors votre compétence en matière pénale?

Mr. Rolf: We expressly have no criminal law jurisdiction. This would all be for administrative sanctions for the enforcement of our laws, and those sanctions would be administrative.

Senator Pate: Tantamount to bylaws?

Mr. Rolf: Yes.

Senator Pate: Thank you.

Mr. Tan: I would like to clarify a few things. To answer your questions in regard to the soft approach of balancing women and Indigenous people, our organization already has a program in place to provide housing, and we will continue to do so under the self-government operation, to prevent and to educate about violence against women and children.

The idea now is that we will continue to deliver those programs under the land claim because the land claim under permitted activity, Chapter 11, allows us to do so. Each community does their own.

In terms of our community in Norman Wells, the uniqueness of our community is that we are a commercial hub, so the programs that we provide are different from others because the need is different. The program we have been delivering is prevention and education, and we will continue to do so.

In terms of enforcement, as Mr. Rolf described, it is left up to the RCMP. We also provide a significant amount of high school education and make it available to them. That is what we can offer to them. We have to be careful that we are not intruding on the Government of Northwest Territories's jurisdiction. We work with them significantly through contribution agreements and joint service delivery with local health services. We do provide softer program services than enforcement program services.

Senator Pate: Are you engaged in child welfare?

Mr. Tan: Not child welfare delivery, no, but we provide the education of what child welfare is. Many people may not understand that part. We provide opportunities for them to come to our office to learn about it.

M. Rolf : Nous n'avons expressément aucune compétence en matière pénale. Il s'agirait uniquement de sanctions administratives visant à faire respecter nos lois, et ces sanctions seraient de nature administrative.

La sénatrice Pate : Est-ce l'équivalent d'un règlement administratif?

M. Rolf : Oui.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

M. Tan : Je voudrais apporter quelques précisions. Pour répondre à vos questions concernant l'approche « douce » visant à garantir l'équilibre entre les femmes et les populations autochtones, notre organisation a déjà mis en place un programme destiné à fournir des logements, et nous continuerons de le faire dans le cadre du fonctionnement de l'autonomie gouvernementale, afin de prévenir la violence faite aux femmes et aux enfants et de prendre des mesures de sensibilisation à ce sujet.

L'idée est désormais de continuer à mettre en œuvre ces programmes dans le cadre de l'entente sur la revendication territoriale, car cette entente nous y autorise, en vertu des activités autorisées, qui figurent au chapitre 11. Chaque collectivité gère son programme de manière autonome.

En ce qui concerne notre collectivité de Norman Wells, ce qui la rend unique, c'est qu'il s'agit d'un pôle commercial; les programmes que nous proposons à cet endroit sont donc différents de ceux qui sont mis en œuvre dans d'autres localités, car les besoins de cette collectivité sont différents. Le programme que nous mettons en œuvre là-bas porte sur la prévention et l'éducation, et nous continuerons dans cette voie.

Dans le domaine de l'application de la loi, la responsabilité incombe à la GRC, comme l'a expliqué M. Rolf. Nous proposons également un nombre important de formations destinées aux établissements d'enseignement secondaire, et nous les mettons à leur disposition. Voilà ce que nous pouvons leur offrir. Nous devons toutefois veiller à ne pas empiéter sur les compétences du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Nous collaborons étroitement avec eux dans le cadre d'accords de contribution et d'une prestation conjointe de services avec les services de santé locaux. Nous proposons des services plus axés sur l'accompagnement que sur l'application de la loi.

La sénatrice Pate : Travaillez-vous dans le domaine de la protection de l'enfance?

M. Tan : Non, nous ne fournissons pas de services de protection de l'enfance, mais nous sensibilisons le public à ce qu'est la protection de l'enfance. Beaucoup de gens ne comprennent peut-être pas cette fonction. Nous leur offrons la possibilité de venir dans nos locaux pour se renseigner à ce sujet.

Our approach with program delivery, given the context of the land claim agreement, we provide a softer educational approach and then a preventative approach rather than an enforcement approach; as in, we don't have the jurisdiction to do so.

Senator Pate: My final question is this: What about community integration for citizens who might be incarcerated for a period of time, for instance? Would you be doing that, or would that be territorial jurisdiction?

Mr. Tan: That would be a legal question, but I do understand that the other communities have on-the-land programs where there are certain mechanisms through the territorial courts such that they serve their sentencing on the land. We have not adopted that because the demographics and needs of our community. We're not saying it is not important; it is just that the community has no demand for that. Rather, our community has a demographic where they come to Norman Wells to work. They then go back to their communities during their time off.

That is the issue with Norman Wells.

Senator McCallum: I am sorry I was late; I was in another meeting. Therefore, I do not know if my question has been asked.

Senator Pate just brought up the topic of bylaws. I have a bill that is at the Defence Committee right now. We met yesterday about the enforcement of bylaws, with the RCMP refusing to enforce bylaws because of the two bills that had come before that took away the ministerial oversight on bylaws.

I noticed that, after the transition to a public government — I cannot say the word; I am sorry, I have not been here long enough for the prohibition or control of noncommercial distribution or consumption of intoxicants, which is what we're dealing with now. This jurisdiction does not include the production of intoxicants, their non-retail sale or their distribution.

How would the government use its powers to prohibit or regulate the noncommercial distribution or consumption of intoxicants? Also, how would the government enforce the laws adopted with regard to intoxicants for the majority of Canada because they are not prosecutable? Many of the RCMP and people say they are. Most are unable to. If they want to prosecute, the Public Prosecution Service of Canada does not

En ce qui concerne la mise en œuvre de nos programmes, compte tenu du contexte de notre entente sur la revendication territoriale, nous adoptons une approche pédagogique plus souple, puis une approche préventive plutôt qu'une approche punitive, en ce sens que nous ne disposons pas de la compétence nécessaire pour appliquer une telle approche.

La sénatrice Pate : Ma dernière question est la suivante : qu'en est-il de l'intégration sociale des citoyens qui pourraient, par exemple, avoir été incarcérés pendant un certain temps? Est-ce que vous vous en chargeriez, ou cette responsabilité relèverait-elle de la compétence territoriale?

M. Tan : Il s'agirait là d'une question juridique, mais je crois comprendre que d'autres collectivités disposent de programmes en pleine nature qui, par l'intermédiaire des tribunaux territoriaux, prévoient certains mécanismes qui permettent aux condamnés de purger leur peine en pleine nature. Nous n'avons pas adopté ce programme en raison de la composition démographique de notre collectivité et de ses besoins. Nous ne disons pas que ces services ne sont pas importants; c'est simplement que notre collectivité n'en a pas besoin. En effet, les membres de notre collectivité viennent à Norman Wells pour travailler et, pendant leurs congés, ils retournent dans leurs collectivités d'origine.

C'est là tout le problème de Norman Wells.

La sénatrice McCallum : Je m'excuse d'être arrivée en retard; j'assistais à une autre réunion. Je ne sais donc pas si ma question a déjà été posée.

La sénatrice Pate vient d'aborder la question des règlements administratifs. J'ai un projet de loi qui est actuellement à l'étude au comité de la défense. Nous nous sommes rencontrés hier au sujet de l'application des règlements administratifs, la GRC refusant de les faire appliquer en raison des deux projets de loi précédents qui éliminaient la surveillance ministérielle des règlements administratifs.

J'ai remarqué qu'après la transition vers un gouvernement public de — je n'arrive pas à prononcer le mot, je suis désolée... Je ne suis pas ici depuis assez longtemps pour pouvoir parler de l'interdiction ou de la réglementation de la distribution non commerciale ou de la consommation de substances intoxicantes. C'est ce dont il s'agit ici. Ce pouvoir ne s'applique pas à la production de substances intoxicantes, à leur vente ou à leur distribution hors du réseau de la vente au détail.

Comment le gouvernement utiliserait-il ses pouvoirs pour interdire ou réglementer la distribution non commerciale ou la consommation de substances intoxicantes? De plus, comment le gouvernement ferait-il appliquer les lois adoptées en matière de substances intoxicantes pour la majorité au Canada, puisqu'il ne pourrait pas poursuivre les fautifs? Beaucoup de membres de la GRC et d'autres personnes affirment qu'il pourrait les

want to, so they have to hire private prosecutors, which costs them a lot of money.

How would the settlement handle that? Does the RCMP enforce your bylaws right now?

Mr. Rolf: Right now, we don't have any laws or bylaws that the RCMP enforces.

Senator McCallum: Okay.

Mr. Rolf: That is because we are a corporation.

Senator McCallum: Okay.

Mr. Rolf: The jurisdiction over liquor and intoxicants is very restricted. Article 25.1.1 says:

> The Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę̀ government has Jurisdiction and Authority with respect to the prohibition or control of the sale, exchange, possession, or consumption of Liquor on Settlement Lands . . . .

"Settlement Lands" are settlement lands under the land claim. As the committee might know, under the land claim, the settlement lands in the entire Sahtu area have been identified. During the land claim process, the Sahtu communities all got together and said, "We are going to divide up these lands into three different districts." Norman Wells finds itself in the Norman Wells–Tulita district, where we, in fact, share settlement lands with Tulita. Then, when all of those settlement lands were transferred from Canada, they were transferred to a district land corporation, of which the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę̀ community has one of four voices on the board. That district land corporation then makes its decisions with respect to those lands.

It won't be until we talk to our neighbours and get a full agreement with the neighbours in Tulita, Fort Good Hope and Colville Lake that we actually have any settlement lands under this agreement. Settlement lands will depend upon what agreement we come to with our neighbours. It was decided that Canada and the Government of Northwest Territories have no interest in how the Sahtu communities divided up these lands for jurisdictional purposes.

Once that happens, we will have this limited jurisdiction over the sale, exchange, possession and consumption of those intoxicants on those settlement lands. Until that happens, we don't really have jurisdiction in this area.

poursuivre. La plupart n'y arrivent pas. Quand ils veulent intenter des poursuites, le Service des poursuites pénales du Canada ne veut pas, et ils doivent engager des procureurs privés, ce qui coûte très cher.

Comment le règlement gérerait-il cela? La GRC applique-t-elle vos règlements administratifs à l'heure actuelle?

M. Rolf : À l'heure actuelle, la GRC n'applique aucune de nos lois ni aucun règlement administratif.

La sénatrice McCallum : D'accord.

M. Rolf : C'est parce que nous sommes une corporation.

La sénatrice McCallum : D'accord.

M. Rolf : Les compétences en matière d'alcool et de substances intoxicantes sont très limitées. Voici ce que dicte l'article 25.1.1 :

> Le gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ę a compétence législative et pouvoirs en matière d'interdiction ou de contrôle de la vente, de l'échange, de la possession ou de la consommation de boissons alcoolisées sur les terres visées par le règlement...

Les « terres visées par le règlement » sont les terres visées par l'entente de revendications territoriales. Comme le comité le sait peut-être, en vertu de cet accord, toutes les terres de la région du Sahtu sont visées. Pendant le processus de règlement des revendications territoriales, les communautés du Sahtu se sont réunies et ont déterminé qu'elles allaient diviser ces terres en trois districts différents. Norman Wells se trouve dans le district de Norman Wells-Tulita, où en réalité, nous partageons les terres avec les Tulitas. Ensuite, lorsque le Canada a transféré les terres visées par le règlement aux communautés, elles ont été transférées à une société foncière de district, dont l'une des quatre voix au conseil est celle de la communauté Tłegǫhłı̨ Got'ı̨nę̀. Cette société foncière de district prendra désormais ses propres décisions concernant ces terres.

Ce n'est cependant que lorsque nous aurons parlé avec nos voisins et que nous aurons conclu un accord complet avec les communautés voisines de Tulita, Fort Good Hope et Colville Lake que nous disposerons des terres visées par cet accord. Les terres visées dépendront donc de l'entente que nous conclurons avec nos voisins. Il a été décidé que le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'avaient pas leur mot à dire dans la façon dont les communautés du Sahtu diviseraient ces terres pour en récupérer les compétences.

Une fois que ce sera fait, nous aurons les compétences limitées prévues sur la vente, l'échange, la possession et la consommation de substances intoxicantes sur les terres visées par le règlement. D'ici là, nous n'avons pas vraiment compétence dans ce domaine.

Senator McCallum: Are you discussing it, then? You have been in discussions, obviously.

Mr. Rolf: During the negotiations, we had discussions with the Tulita group. We thought we had an agreement, but it seems to have fallen apart; hence, we changed the agreement here so that it says we wish to talk to these two communities.

Senator McCallum: Okay.

Senator Prosper: I have a few questions.

It was mentioned that this process has been over 20 years in the making. I am curious about the process with respect to consultation with the relevant beneficiaries of this self-government agreement.

My second question relates to implementation. What assurances does the community or nation have with respect to implementing or having the capacity there to implement the self-government agreement itself?

Thank you.

Mr. Tan: Thank you, senator.

Since I believe that once we initialled the negotiated agreement, we have engaged in a section 35 consultation with our surrounding communities and stakeholders. That includes in the Yukon, Alberta, within the territory and Nunavut as well, I think, where they received a copy of our draft agreement.

They received it, and then we received feedback through the governments of Canada and the Northwest Territories. Internally, among our beneficiaries or citizens, we have held well over 30 engagements. In 2022, when we started our first official engagement — we had well over 16 official groups. Then, we have the ones where we have engaged those directly: We would go to their houses and have a conversation with them because they do not want to speak in public. We would explain to them what it means and how the organization is doing — talking about everything.

They have provided us with significant feedback during those open engagements as well as during private engagements, where we ensure they are reflected. We make sure that the credit goes where it is due, so that they don't feel like they are not having an impact on the constitution or the various acts we want to have.

During that time, we have also listened to various individuals and families who don't live in the community who want to contribute to the community. We provided them ample time to ask questions and have them answered. We then publish those

La sénatrice McCallum : En discutez-vous, alors? Vous avez sûrement participé à des discussions.

M. Rolf : Pendant les négociations, nous avons eu des discussions avec le groupe de Tulita. Nous pensions avoir conclu une entente, mais elle semble remise en question. Nous avons donc modifié notre accord pour indiquer que nous souhaitions discuter avec ces deux communautés.

La sénatrice McCallum : D'accord.

Le sénateur Prosper : J'ai quelques questions.

Il a été mentionné que ce processus s'est enclenché il y a plus de 20 ans. Je m'interroge sur les consultations menées auprès des bénéficiaires de cet accord d'autonomie gouvernementale.

Ma deuxième question concerne sa mise en œuvre. Quelles garanties la communauté ou la nation a-t-elle quant à la mise en œuvre de cet accord ou a-t-elle le pouvoir de mettre elle-même en œuvre l'accord d'autonomie gouvernementale?

Merci.

M. Tan : Merci, sénateur.

Depuis que nous avons paraphé l'accord négocié, nous avons entrepris des consultations en vertu de l'article 35 avec les collectivités environnantes et les diverses parties prenantes. Cela touche le Yukon, l'Alberta, une partie du territoire et le Nunavut, je crois, et tous ont reçu une copie de notre projet d'accord.

Ils l'ont reçu, puis nous avons recueilli les commentaires par l'intermédiaire des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. À l'interne, parmi les bénéficiaires et nos citoyens, nous avons tenu plus de 30 activités. En 2022, lorsque nous avons entamé notre première consultation officielle, plus de 16 groupes officiels y ont participé. Ensuite, il y a les personnes avec qui nous avons communiqué directement : nous sommes allés les rencontrer chez elles pour discuter, car elles ne voulaient pas s'exprimer en public. Nous leur avons expliqué ce que cela signifiait et comment l'organisation se ferait — nous avons parlé de tous les éléments.

Les gens nous ont fourni une rétroaction importante lors des conversations ouvertes comme lors des conversations privées, et nous veillons à ce que leurs commentaires soient pris en compte. Nous veillons à ce que chacun reçoive le crédit qui lui revient, pour qu'il n'ait pas l'impression de ne pas avoir d'influence sur la Constitution ou les différentes lois que nous voulons adopter.

Pendant cette période, nous avons également écouté diverses personnes et familles qui ne vivent pas dans la communauté, mais qui veulent y contribuer. Nous leur avons donné amplement de temps pour poser des questions et obtenir des réponses. Nous

questions because some people do not want to ask the same questions or are too shy to ask questions.

We publish those questions. One time, it was over 20 pages of various questions that were asked. We provided answers, and we posted them. We provide the questions and answers each time we engage them.

Regarding implementation, capacity has been an issue. In northern communities, capacity is an issue and likely will continue to be an issue.

However, in Norman Wells, we're lucky. We are the Sahtu hub, and, like in Inuvik, a large portion of our population is employed by the Government of Northwest Territories, as well as by the Government of Canada, because the public service is there.

We do have a two-year transition plan in place to identify the staffing needs and develop more programs to engage those individuals that qualify to do so. The challenge is that we don't want to just create a job for the sake of a job. We want to create one that impacts them — a career. Our goal is to our employ our citizens for two reasons. One is capacity, and one is citizen capacity to work for their self-government. We do have a plan in place because I want to hire somebody who is a citizen to replace me. That requires continuous professional development and qualifications. In that plan, we also have a governance process where capacity strengthening for governance is part of the implementation and transition. That itself will become a core package by the end of the second year.

[*Translation*]

The Chair: If I understand correctly, as an Indigenous government, you have the jurisdiction or the ability to act in the areas of justice, education, the maintenance or promotion of Indigenous languages, adult education and child welfare. That's my understanding. I want to make sure you have that ability. I understood otherwise, so it stressed me a bit. Could you confirm whether the government has much more power over the jurisdictions in which you can act and interact?

[*English*]

I can try in English. It's okay. I've been in your position for many moons, and I respect that.

publions ensuite ces questions parce que certaines personnes ne veulent pas poser les mêmes questions ou sont trop timides pour le faire.

Nous publions ces questions. Une fois, plus de 20 pages de questions ont été posées. Nous avons fourni des réponses et les avons publiées. Nous diffusons les questions et les réponses chaque fois que nous communiquons avec eux.

En ce qui concerne la mise en œuvre, le manque de moyens est un problème. Dans les collectivités nordiques, les ressources sont un problème et continueront probablement de l'être.

Cependant, à Norman Wells, nous avons de la chance. Nous sommes le centre administratif du Sahtu et, comme à Inuvik, une grande partie de notre population travaille à l'emploi du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou du gouvernement du Canada, parce que les services publics sont là.

Nous avons mis en place un plan de transition de deux ans afin de cerner les besoins en personnel et d'élaborer davantage de programmes pour recruter les personnes admissibles. La difficulté, c'est que nous ne voulons pas simplement créer un emploi pour le plaisir d'en créer un. Nous voulons créer des emplois qui auront un sens pour les employés, nous voulons leur offrir une carrière. Notre objectif est d'employer nos propres citoyens pour deux raisons. C'est d'abord une question de compétences, et il y a que nous voulons que nos citoyens puissent travailler directement pour leur autonomie gouvernementale. Nous avons un plan parce que je veux que la personne qui sera embauchée pour me remplacer soit l'un de nos citoyens. Cela nécessite du perfectionnement professionnel en continu et des qualifications. Dans ce plan, nous prévoyons également un processus de gouvernance selon lequel le renforcement des compétences en gouvernance fait partie de la mise en œuvre et de la transition. Ce sera au cœur d'un ensemble de mesures structurantes lancées d'ici la fin de la deuxième année.

[*Français*]

La présidente : Si je comprends bien, en tant que gouvernement autochtone, vous avez la juridiction ou la capacité d'agir dans les domaines de la justice, de l'éducation, du maintien ou de la promotion des langues autochtones, de l'enseignement aux adultes et de la protection de l'enfance. C'est ma compréhension. J'aimerais m'assurer que vous avez bien cette capacité. J'ai compris autrement, donc cela m'a un peu stressée. Pourriez-vous nous confirmer si le gouvernement a beaucoup plus de pouvoirs sur les compétences dans lesquelles vous pouvez agir et interagir?

[*Traduction*]

Je peux essayer de poser ma question en anglais. Ça va. J'ai été dans votre situation pendant des lunes, et je respecte cela.

Senator Pate asked a question, and I wasn't sure if it was the translation or if it was a concern, but it seems like there is no protection or that there is a legal vacuum. My understanding from this government is that, if we go ahead, there is capacity and we have jurisdiction regarding education, justice, youth protection and so on. Things that are important to communities or family members. Am I right?

Mr. Tan: You are correct, but I want to clarify that an effective date to the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government will not replace any government services that are currently delivered by the governments of the Northwest Territories or Canada.

The standard on the final self-government agreement is that if we want to take on another jurisdiction, we have to have a negotiation with the Government of Northwest Territories where the criterion is "meet or beat," so there is no vacuum. On the effective date, those who receive services provided by the Government of Northwest Territories will continue to receive service by the Northwest Territories or Ontario, or B.C. or anywhere else in Canada. There is no displacement or replacement. Same with Canada. There is no replacement or displacement.

The Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government will establish the parameters for us to represent their inherent rights. As time progresses, we will then establish the program, as we have the capacity to do so. We're not going to put our citizens at risk.

The Chair: Okay. That's good to hear, but my hope is that that we also honour and celebrate the culture of that nation and the education program. Thank you so much.

Senator Karetak-Lindell: I know Senator Francis touched on citizenship. Some of the issues that we have been dealing with in this committee in the short time I have been a senator have been about citizenship and who defines the criteria. I imagine, before this, it would have been the Indian Act that determined citizenship. Is that correct?

Mr. Rolf: No. This community is not a First Nation. It's a mixed Dene and Métis group. Some of the Dene have status, but to be a member of this community, they can't remain as an active member of an Indian Act band or another self-government agreement.

Some of our members have status, and they are registered under the general registry, but they are not attached to a band per se, so it doesn't matter if you have status Indian because you could be Métis. The rules that apply are set out in the land claim

La sénatrice Pate a posé une question, et je ne savais pas si c'était à cause de l'interprétation ou s'il y avait un problème, mais il semble ne pas y avoir de protection ou il semble y avoir un vide juridique. D'après ce que je comprends de ce gouvernement, si nous allons de l'avant, il y aura des compétences et des pouvoirs en matière d'éducation, de justice, de protection de la jeunesse et ainsi de suite. Ces choses sont importantes pour les communautés et les familles, n'est-ce pas?

M. Tan : Vous avez raison, mais je tiens à préciser qu'à la date d'entrée en vigueur du gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, il ne viendra remplacer aucun des services gouvernementaux actuellement fournis par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest ou du Canada.

La norme, selon l'accord définitif sur l'autonomie gouvernementale, c'est que si nous voulons récupérer une autre compétence, nous devons négocier avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et le barème est alors l'« équivalence ou mieux », afin qu'il n'y ait pas de vide. À la date d'entrée en vigueur, ceux qui reçoivent des services fournis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continueront de recevoir des services des Territoires du Nord-Ouest, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de n'importe quel autre gouvernement au Canada. Il n'y a pas de déplacement ni de remplacement. C'est la même chose en ce qui concerne le Canada. Il n'y a pas de remplacement ni de déplacement.

Le gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę établira les paramètres selon lesquels nous représenterons ses droits inhérents. Au fur et à mesure que le temps avancera, nous établirons notre programme, car nous en avons la capacité. Nous n'allons pas mettre nos citoyens en danger.

La présidente : D'accord. C'est bon de l'entendre, mais j'espère que nous honorerons et célébrerons également la culture de cette nation et son programme d'éducation. Merci beaucoup.

La sénatrice Karetak-Lindell : Je sais que le sénateur Francis a déjà abordé la question de la citoyenneté. La citoyenneté et la question de savoir qui définit les critères de citoyenneté font partie des questions sur lesquelles le comité s'est penché depuis le peu de temps que je suis sénatrice. J'imagine qu'avant cela, c'est la Loi sur les Indiens qui déterminait la citoyenneté, n'est-ce pas?

M. Rolf : Non. Cette communauté n'est pas une Première Nation. Il s'agit d'un groupe mixte composé de Dénés et de Métis. Certains Dénés ont le statut d'Indien, mais pour être membres de cette communauté, ils ne peuvent pas rester membres actifs d'une bande en vertu de la Loi sur les Indiens ou d'un autre accord d'autonomie gouvernementale.

Certains de nos membres ont le statut d'Indien inscrit, et ils sont inscrits au registre général, mais ils ne sont pas rattachés à une bande en soi. Il importe donc peu qu'une personne ait le statut d'Indien parce qu'elle peut tout de même être métisse. Les

agreement, the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement.

Senator Karetak-Lindell: Is that a separate agreement from this one?

Mr. Rolf: It's the Treaty that was signed in 1993 with all of the Sahtu communities. It set out the requirements for a person to be enrolled as a participant under the land claim.

What this self-government agreement does is take that criterion and say those people who are enrolled under the land claim with the Norman Wells Sahtu Dene and Métis community are the citizens of this new government.

Senator Karetak-Lindell: Is there a process to apply?

Mr. Rolf: Yes.

Senator Karetak-Lindell: Who determines that now? Would that be the band?

Mr. Rolf: Under the land claim agreement, there is an enrolment board that was set up between all the communities. Each of them sends one person to this enrolment board as a member, and it's the enrolment board that makes the decision. From the enrolment board, if something goes wrong, there is an appeal to the Supreme Court of the Northwest Territories.

Mr. Tan: If I may add to what Mr. Rolf is saying, there are multiple community organizations in the Sahtu. Each provides a representative to that committee. That committee, under the land claim agreement, establishes the criteria for which you can enrol or transfer. Those are the two ways of joining. And the third one is adopted.

Where the enrolment part comes into play is if you are, for example, in Nunavut or in other land claim organizations, like the Inuvialuit Regional Corporation or Gwich'in Tribal Council, you can transfer to the Sahtu under the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. Then, you apply for it, so that's one mechanism. Then the board will go through its pre-established criteria under the land claim to verify the information and ensure that the applicant meets the standard. Then, they will ask Norman Wells whether or not we accept them. Some communities don't need to do that, and others do, but, in Norman Wells, they usually send us a notice that there is a transfer request.

règles qui s'appliquent sont énoncées dans l'entente sur la revendication territoriale, soit l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu.

La sénatrice Karetak-Lindell : S'agit-il d'un accord distinct de celui-ci?

M. Rolf : Il s'agit du traité qui a été signé en 1993 avec toutes les communautés du Sahtu. Il énonce les exigences à remplir pour être inscrit comme participant dans le cadre de l'entente sur la revendication territoriale.

Cet accord d'autonomie gouvernementale prend ces critères et dicte que les personnes inscrites en vertu de l'entente sur la revendication territoriale comme membres de la communauté dénée et métisse de Norman Wells Sahtu sont les citoyens de ce nouveau gouvernement.

La sénatrice Karetak-Lindell : Y a-t-il un processus de demande?

M. Rolf : Oui.

La sénatrice Karetak-Lindell : Qui prend la décision à l'heure actuelle? Est-ce la bande?

M. Rolf : En vertu de l'entente sur la revendication territoriale, un conseil d'inscription a été mis sur pied pour l'ensemble des communautés. Chacune d'entre elles envoie un représentant au conseil d'inscription, et c'est le conseil d'inscription qui prend la décision. En cas de désaccord avec le conseil d'inscription, il y a un droit d'appel devant la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest.

M. Tan : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose à ce que M. Rolf vient de dire, il y a de nombreuses organisations communautaires dans la région du Sahtu. Chacune fournit un représentant à ce comité. Ce comité, en vertu de l'entente sur la revendication territoriale, établit les critères d'inscription ou de transfert. Ce sont les deux façons de devenir membre. Le troisième, c'est l'adoption.

Pour l'inscription, si une personne vit au Nunavut, par exemple, ou qu'elle relève d'une autre organisation de revendications territoriales, comme la Société régionale inuvialuite ou le Conseil tribal des Gwich'in, elle peut demander un transfert vers les Sahtu en vertu de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Elle doit pour cela présenter une demande, donc c'est l'un des mécanismes. Le conseil examine ensuite la demande en fonction des critères préétablis en vertu de l'entente sur la revendication territoriale, il vérifie les renseignements et s'assure que le demandeur satisfait à la norme. Ensuite, il demandera à Norman Wells si nous souhaitons l'accepter ou non. Certaines communautés n'ont pas cette obligation, d'autres oui, mais à Norman Wells, on nous envoie habituellement un avis nous informant qu'il y a une demande de transfert.

The second way is from within the community. If someone in Fort Good Hope or Tulita or Colville Lake wants to transfer, then they are already a member of a community with an underlying claim, so the criteria would be different because they are already part of a community with an underlying claim. Basically, they put an application to change from Fort Good Hope to Norman Wells, and that's it.

Senator Karetak-Lindell: That one there. Would that be the case for two people getting married that are from two different places and want to join their spouse's band?

Mr. Tan: From my experience, most within a family, usually some stay in Good Hope or stay in Norman Wells, because under the land claim — other than community-based programs and services that they are limited to, and general speaking, being affiliated to another community versus Norman Wells — there's not much difference. It's mostly based on history or family connections versus economic or other values.

The Chair: We have the minister on the next panel in a few minutes. I have another colleague who has a question, Mr. Tan.

Senator Francis: I'll be as brief as I can here. Just wondering if you could clarify, do folks with status under the Indian Act, if they can be citizens, do their children or grandchildren get cut off if they are outside the second-generation cut-off under the Indian Act, or can citizenship be passed on independently?

Mr. Rolf: That's a very interesting question.

The answer to that is, under the Indian Act, those people would be cut off from their ability to be registered as status Indians. Under the Sahtu Land Claim, as long as they have that Sahtu blood flowing through them, they can continue to be citizens. They are registered as participants under the land claim because you don't have to be a status Indian to be a participant under the land claim, so that would continue under the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę citizenship because their intention is to adopt that enrolment under the land claim as the basis for citizenship. So it would be blood that continues through.

Senator Francis: Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much. We have now reached the end of this panel.

La deuxième façon de devenir membre, c'est de faire une demande de l'intérieur de la communauté. Si une personne de Fort Good Hope, Tulita ou Colville Lake veut être transférée, elle est déjà membre d'une communauté visée par le même accord. Les critères seraient donc différents, car elle fait déjà partie d'une communauté visée par l'accord. Essentiellement, elle présenterait une demande pour passer de Fort Good Hope à Norman Wells, c'est tout.

La sénatrice Karetak-Lindell : Et cela, est-ce que ce serait la même chose pour deux personnes de deux endroits différents qui se marient, dont l'une veut rejoindre la bande de son conjoint?

M. Tan : D'après mon expérience, la plupart du temps, au sein d'une même famille, certains restent membres de Good Hope, d'autres de Norman Wells, car en vertu de l'entente sur la revendication territoriale — mis à part les programmes et services communautaires auxquels ils sont limités et, de façon générale, le fait d'être affilié à une autre communauté que Norman Wells —, il n'y a pas grand différence. Cela repose principalement sur les antécédents ou les liens familiaux plutôt que sur des valeurs économiques ou autres.

La présidente : La ministre fera partie du prochain groupe de témoins dans quelques minutes. Un autre de mes collègues a une question, monsieur Tan.

Le sénateur Francis : Je serai aussi bref que possible. Pourriez-vous préciser une chose concernant les personnes inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens? Comme ces personnes peuvent être citoyennes, leurs enfants ou petits-enfants sont-ils exclus s'ils dépassent le seuil d'exclusion après la deuxième génération prévu à la Loi sur les Indiens, ou si la citoyenneté peut être transmise de manière indépendante?

M. Rolf : C'est une question très intéressante.

La réponse à cette question, c'est qu'en vertu de la Loi sur les Indiens, ces personnes ne pourraient plus avoir le statut d'Indiens inscrits. Or, en vertu de l'entente sur la revendication territoriale du Sahtu, tant que le sang du Sahtu coule en eux, les gens peuvent rester citoyens. Ils sont inscrits comme participants à l'entente parce qu'il n'est pas nécessaire d'être un Indien inscrit pour y être admissible. Ils conserveraient donc leur citoyenneté Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, car leur intention est d'adopter cette inscription à l'entente sur la revendication territoriale comme fondement de la citoyenneté. Le lien du sang serait donc maintenu.

Le sénateur Francis : Merci.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup. Nous sommes arrivés à la fin du panel.

[*English*]

Thank you very much to the speakers that came.

[*Translation*]

We are pleased and honoured to welcome at the table this afternoon the Honourable Rebecca Alty, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations. She is accompanied by officials from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, or CIRNAC: Danielle White, Senior Assistant Deputy Minister, Treaties and Aboriginal Government; and Taylor Chamberlain, Negotiator, NWT Directorate, Negotiations North and East Branch, Treaties and Aboriginal Government.

Also with us today is Pierre-Luc Lavoie, Senior Counsel, Negotiations and Northern Affairs Section, CIRNAC/ISC Legal Services.

A number of other people are with us. I'd like to greet them and welcome them to our committee.

I will say their names out of respect. From the NWT Directorate, Negotiations North and East Branch, Treaties and Aboriginal Government: Michael Webb, Director of Negotiations; and Samuelle Ménard, Negotiator. Also, from the Department of Finance: Brent Almond, Director, Indigenous Tax Policy; and Roch Vézina, Senior Tax Policy Officer.

So thank you all for being with us today.

Minister, you have five minutes. We're listening carefully. Thank you.

The Honourable Rebecca Alty, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations: Thank you very much, Madam Chair.

[*English*]

I am pleased to be here today to discuss Bill C-27, the final self-government agreement for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę act.

I want to begin by recognizing the leadership, Elders, negotiators and community members of the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, whose commitment over more than two decades of negotiations has brought us to this important milestone.

This legislation represents far more than implementation of an agreement. It is the continuation of a legacy that began over thirty years ago with the Sahtu Dene and Métis Comprehensive Land Claim Agreement. That landmark agreement changed governance, land stewardship and resource management in the

[*Traduction*]

Merci beaucoup aux personnes qui sont intervenues.

[*Français*]

C'est avec plaisir et honneur que nous accueillons à la table aujourd'hui l'honorable Rebecca Alty, c.p., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones. Elle est accompagnée de représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) : Mme Danielle White, sous-ministre adjointe principale, Traités et gouvernement autochtone; et Mme Taylor Chamberlain, négociatrice, Direction des négociations des Territoires du Nord-Ouest, Direction générale des négociations du nord et de l'est, Traités et gouvernement autochtone.

Aussi parmi nous aujourd'hui, nous accueillons Me Pierre-Luc Lavoie, avocat-conseil principal, Section des négociations et affaires du Nord, Services juridiques RCAANC/SAC.

Plusieurs autres personnes sont avec nous. Je les salue et je leur souhaite la bienvenue à notre comité.

Je vais tout de même les nommer par respect. De la Direction des négociations des Territoires du Nord-Ouest, Direction générale des négociations du nord et de l'est, Traités et gouvernement autochtone RCAANC : M. Michael Webb, directeur des négociations; et Mme Samuelle Ménard, négociatrice. Aussi, du ministère des Finances Canada : M. Brent Almond, directeur, Section de la politique fiscale autochtone; et M. Roch Vézina, agent principal politique de l'impôt.

Alors merci à tous et à toutes d'être avec nous aujourd'hui.

Madame la ministre, vous avez cinq minutes. Nous vous écoutons attentivement. Merci.

L'honorable Rebecca Alty, c.p., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones : Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-27, la loi sur l'autonomie gouvernementale définitive des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę.

Je tiens tout d'abord à saluer les dirigeants, les aînés, les négociateurs et les membres de la communauté des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, dont l'engagement pendant plus de deux décennies de négociations nous a menés à ce jalon important.

Cette loi représente bien plus que la mise en œuvre d'un accord. Elle s'inscrit dans la continuité d'un héritage amorcé il y a plus de trente ans avec l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Cette entente historique a changé la gouvernance, l'intendance des terres et la

Northwest Territories. It created certainty, stability and opportunity while establishing a strong foundation for self-determination and modern treaty relationships.

Bill C-27 builds on that foundation.

[*Translation*]

If passed, it would bring into force the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Final Self-Government Agreement and formally recognize the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government as the Indigenous government of the Sahtu Dene and Métis.

[*English*]

At its core, this legislation recognizes an enduring truth: That the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę have governed themselves since long before Canada existed and that their inherent rights to self-government deserve practical, meaningful and legally binding recognition. The agreement would provide the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government with the authority to make laws, elect its leaders, protect and revitalize language and culture, deliver programs and services and make decisions about matters that directly affect the community.

These authorities would make sure that decisions affecting children, families, Elders and future generations are made by those who know the community best. They would facilitate the creation of programs that reflect local realities and community priorities. They would play a key role in strengthening culture, supporting language revitalization and making sure that governance reflects the values and traditions of the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę. This agreement would help fulfill our commitments and advance reconciliation through action.

[*Translation*]

For Canada, modern treaties and self-government agreements have consistently demonstrated that empowering Indigenous governments leads to stronger partnerships, more effective governance and better outcomes for communities. They provide clarity regarding jurisdiction and responsibilities, strengthen government-to-government relationships and create a foundation for long-term stability.

[*English*]

That stability is particularly important in the North. The people of Norman Wells have faced significant economic uncertainty in recent years. At a time when communities, businesses and families are looking toward new opportunities,

gestion des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle a créé certitude, stabilité et possibilités, tout en établissant une base solide pour l'autodétermination et les relations issues de traités modernes.

Le projet de loi C-27 s'appuie sur cette base.

[*Français*]

Si la loi est adoptée, elle mettrait en vigueur l'accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę et reconnaîtra officiellement le gouvernement des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę comme le gouvernement autochtone des Dénés et Métis du Sahtu.

[*Traduction*]

Essentiellement, cette loi reconnaît une vérité durable : celle que les Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę se gouvernaient eux-mêmes bien avant l'existence du Canada et que leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale mérite une reconnaissance pratique, véritable et juridiquement contraignante. L'accord donnerait au gouvernement Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę le pouvoir de légiférer, d'élire ses dirigeants, de protéger et de revitaliser la langue et la culture, d'offrir des programmes et des services et de prendre des décisions sur des questions qui touchent directement la communauté.

Ces pouvoirs garantiraient que les décisions touchant les enfants, les familles, les aînés et les générations futures soient prises par ceux et celles qui connaissent le mieux la communauté. Ils faciliteraient la création de programmes qui reflètent les réalités locales et les priorités communautaires. Ils joueraient un rôle clé dans le renforcement de la culture, le soutien à la revitalisation de la langue et la garantie que la gouvernance reflète les valeurs et les traditions des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę. Cet accord nous aiderait à respecter nos engagements et à faire progresser la réconciliation par l'action.

[*Français*]

Pour le Canada, les traités modernes et les ententes sur l'autonomie gouvernementale ont constamment démontré que l'autonomisation des gouvernements autochtones mène à des partenariats plus solides, à une gouvernance plus efficace et à de meilleurs résultats pour les communautés. Ils clarifient les domaines de compétence et les responsabilités, renforcent les relations de gouvernement à gouvernement et jettent les bases d'une stabilité à long terme.

[*Traduction*]

Cette stabilité est particulièrement importante dans le Nord. Les résidants de Norman Wells ont été confrontés à une grande incertitude économique ces dernières années. À une époque où les communautés, les entreprises et les familles cherchent de

strong and stable governance provides a foundation for future growth, investment and long-term prosperity.

[*Translation*]

The agreement would provide the Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę Government with important tools to support long-term planning and economic development. The agreement would enhance its ability to engage directly with governments, industry partners, and investors. It would create greater certainty around decision-making and support the development of opportunities that reflect local priorities and values.

[*English*]

Economic development and self-government go hand in hand. When communities have the authority and capacity to make decisions about their future, they are better positioned to attract investment, support entrepreneurship, create jobs and make sure that economic benefits remain in the region.

Just as importantly, they can pursue development in a way that reflects and respects culture, protects the environment and reflects community aspirations. That's good news for the Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę. It's good for Norman Wells; it's good for the Northwest Territories, and it's good for Canada.

This agreement demonstrates that reconciliation and economic growth are not competing objectives. In fact, they reinforce one another, by providing certainty, strengthening governance and fostering collaborative relationships, modern treaties and self-government agreements help create the conditions for sustainable prosperity.

Before I conclude, I once again express my gratitude to everyone who made this agreement possible. Reaching this stage requires patience, persistence and partnership from all involved. The result is an agreement that reflects years of hard work and a shared commitment to building a stronger future.

Madam Chair, Bill C-27 represents an important step forward. It honours commitments, advances reconciliation, recognizes Indigenous self-determination and creates new opportunities for stability and growth. I look forward to discussing the legislation with members of the committee and answering any questions you may have.

Mähsi'cho. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much for your presentation.

nouvelles occasions, une gouvernance solide et stable jette les bases de la croissance, de l'investissement et de la prospérité à long terme.

[*Français*]

L'accord fournira au gouvernement Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę des outils importants pour soutenir la planification à long terme et le développement économique. Il renforcera la communication directe avec les gouvernements, les partenariats industriels et l'attrait pour les investisseurs. Il créera une plus grande certitude quant à la prise de décision et appuiera la création de possibilités qui reflètent les priorités et les valeurs locales.

[*Traduction*]

Le développement économique et l'autonomie gouvernementale vont de pair. Lorsque les communautés ont le pouvoir et la capacité de prendre des décisions concernant leur avenir, elles sont mieux placées pour attirer des investissements, soutenir l'entrepreneuriat, créer des emplois et veiller à ce que les retombées économiques demeurent dans la région.

De plus, elles peuvent poursuivre le développement d'une manière qui respecte la culture, protège l'environnement et reflète les aspirations de la communauté, ce qui est tout aussi important. Ce sont là des retombées positives pour les Tlegohli Got'ine, pour Norman Wells, pour les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que pour le Canada.

Cet accord démontre que la réconciliation et la croissance économique ne sont pas des objectifs concurrents, mais se renforcent mutuellement. En assurant la certitude, en améliorant la gouvernance et en favorisant les relations de collaboration, les traités modernes et les ententes sur l'autonomie gouvernementale contribuent à créer les conditions propices à une prospérité durable.

Avant de conclure, je tiens à exprimer une fois de plus ma reconnaissance à tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de cet accord. Parvenir à cette étape a exigé de la patience, de la persévérance et un véritable esprit de partenariat de la part de tous les participants. Et il en résulte un accord qui témoigne d'années de travail acharné et d'un engagement commun à bâtir un avenir plus solide.

Madame la présidente, le projet de loi C-27 représente une étape importante. Il honore les engagements, renforce la réconciliation, reconnaît l'autodétermination des Autochtones et crée de nouvelles possibilités de stabilité et de croissance.

Mähsi'cho. Merci.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup de votre présentation.

[*English*]

Senator Francis: Thank you, minister. It is nice to see you.

Could you please confirm whether Bill C-27 is accompanied by any funding commitments to support the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę in successfully transitioning to a public government? In particular, what funding, if any, has been allocated to address the substantive administrative, governance and human resource and occupational capacity pressures associated with this transition, both during the implementation and for the ongoing basis to ensure that the government's long-term sustainability and effectiveness are continued?

Ms. Alty: Thank you for the question. Yes, the funding is addressed through our federal fiscal arrangements. It depends upon the core governance functions that the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę are looking to devolve and to take over the authority. The funding is structured through our collaborative fiscal policy.

Senator Prosper: Thank you to our witnesses.

Welcome, honourable minister. I have a question for you, Minister Alty. It follows Senator Francis' question.

We have seen several times that implementation remains an issue with agreements like this. As you know, we even have another bill coming that creates a modern treaty commissioner because implementation has been such an issue. I, myself, have heard this from other First Nations as well. They have agreements, but they are struggling to get those agreements implemented.

I know that the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę agreement will be a schedule to that act. However, I am curious if there is a solid implementation plan that includes adequate federal funding and capacity development.

You talked about federal fiscal arrangements, core governance arrangements and collaborative fiscal arrangements, but what assurances do we have that implementation of this agreement will reflect the true intent and spirit of this agreement?

Ms. Alty: Thank you for the question, senator.

To expand on the collaborative fiscal funding policy, it was co-developed with modern treaty and self-government partners. It was an expenditure-need methodology. That is where, through the collaborative fiscal plan, we'll be able to work with the modern treaty and self-government agreement partners to improve on implementation.

[*Traduction*]

Le sénateur Francis : Merci, madame la ministre. C'est un plaisir de vous voir.

Pouvez-vous confirmer si le projet de loi C-27 s'accompagne d'engagements financiers pour aider les Tlegohli Got'ine à mener à bien leur transition vers un gouvernement public? Plus particulièrement, quel financement, le cas échéant, a été alloué pour répondre aux contraintes importantes en matière d'administration, de gouvernance, de ressources humaines et de capacités professionnelles liées à la transition, tant pendant la mise en œuvre que de manière permanente, afin de garantir la viabilité et l'efficacité à long terme du gouvernement?

Mme Alty : Je vous remercie de la question. Oui, le financement est prévu dans le cadre de nos accords financiers fédéraux. Il dépend des fonctions de gouvernance essentielles que les Tlegohli Got'ine souhaitent se voir confier et gérer. Le financement est structuré selon notre politique financière collaborative.

Le sénateur Prosper : Merci aux témoins.

Bienvenue, honorable ministre. J'ai une question pour vous, ministre Alty. Elle fait suite à la question du sénateur Francis.

Nous avons constaté à plusieurs reprises que la mise en œuvre reste un problème dans le cadre d'accords comme celui-ci. Comme vous le savez, un autre projet de loi sera à l'étude visant à créer un poste de commissaire chargé des traités modernes, tant leur mise en œuvre pose problème. D'autres Premières Nations m'en ont également parlé. Elles ont des accords, mais elles ont du mal à les mettre en œuvre.

Je sais que l'accord des Tlegohli Got'ine sera une annexe à cette loi. Toutefois, j'aimerais savoir s'il existe un plan de mise en œuvre solide qui prévoit du financement fédéral adéquat et le renforcement des capacités.

Vous avez parlé des accords financiers fédéraux, des dispositions fondamentales en matière de gouvernance et des accords financiers collaboratifs, mais quelles garanties avons-nous que la mise en œuvre de cet accord reflétera véritablement son intention et son esprit?

Mme Alty : Merci de la question, sénateur.

Pour vous en dire plus sur la politique de financement collaborative, elle a été élaborée conjointement avec des partenaires signataires des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale. C'est dans ce cadre que, grâce au plan financier collaboratif, nous serons en mesure de travailler avec les partenaires signataires des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale afin d'améliorer la mise en œuvre.

I also note there is an implementation plan, and an implementation committee will be formed between the federal government and the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę. Once this comes into effect after Royal Assent, the implementation committees will be working together.

I would also note that there is one-time start-up funding because we recognize that starting up takes some time and energy. There is also funding for that start-up.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Pate: This is the third time coming in on the same sorts of issues.

The Imperial Oil departure will result in a loss of funding that will impose many challenges on the community. I know my colleagues have both asked this question in different ways, and I will try yet another way to get more specificity about the actual funding arrangements in place for implementation. As the Imperial Oil resource contribution is lost, what is the plan? What is the financial support mechanism beyond that? You mentioned it was the federal fiscal arrangement, but is there anything beyond that? Has anything been negotiated as a part of the settlement? If there are any more details that you could provide, it would be appreciated. Thank you very much for being here.

Ms. Alty: Thank you, senator, for the question. It would be important to highlight that, when this comes into effect, the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę will be an Indigenous government and not an Indigenous public government, which would have that more municipal role.

When it comes to Imperial Oil and the shutdown, in discussions with the mayor of Norman Wells, there are concerns about the municipal tax implications. However, for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, the responsibilities will be around governance, the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę citizenship, culture, language and education, adoption and child and family services and social housing and other agreed-upon areas.

That is covered through the collaborative fiscal plan, and it would be outside of municipal taxes. Municipal taxes would still cover "dogs, ditches and dumps." The loss of Imperial Oil is very concerning for the town due to the municipal tax implications, but that is distinct from the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę and the authorities they would be looking to assume.

Senator Pate: Pardon me; this is my ignorance speaking. All of those measures that are taken out of municipal taxes are quite costly measures. My understanding is that the federal fiscal arrangement would not immediately kick in. Where would the

Je souligne également qu'il existe un plan de mise en œuvre, et un comité de mise en œuvre sera constitué entre le gouvernement fédéral et les Tlegohli Got'ine. Une fois que cela entrera en vigueur après la sanction royale, les comités de mise en œuvre travailleront ensemble.

Je tiens également à souligner qu'un financement ponctuel de démarrage est prévu, car nous reconnaissons que le lancement prend du temps et de l'énergie. Des fonds sont donc prévus à cet effet.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Pate : C'est la troisième fois que nous sommes confrontés à ce genre de problèmes.

Le départ d'Imperial Oil entraînera une perte de financement qui posera de nombreux défis à la communauté. Je sais que mes collègues ont tous les deux posé cette question de manière différente, et je vais essayer de la poser sous un angle différent pour obtenir davantage de précisions sur les modalités de financement pour la mise en œuvre. Compte tenu de la perte de la contribution financière d'Imperial Oil, quel est le plan? Quel est le mécanisme de soutien financier prévu désormais? Vous avez mentionné qu'il s'agissait de l'accord fiscal fédéral, mais y a-t-il autre chose? Des dispositions ont-elles été négociées dans le cadre de l'accord? Si vous pouviez fournir plus de détails, nous vous en serions reconnaissants. Je vous remercie de votre présence ici.

Mme Alty : Merci, sénatrice, de la question. Il est important de souligner que, lorsque cette mesure entrera en vigueur, les Tlegohli Got'ine formeront un gouvernement autochtone et non pas un gouvernement public autochtone, qui aurait un rôle plus d'ordre municipal.

En ce qui concerne Imperial Oil et la fermeture, les discussions avec le maire de Norman Wells ont fait ressortir des préoccupations concernant les répercussions sur les recettes fiscales municipales. Toutefois, pour les Tlegohli Got'ine, les responsabilités porteront sur la gouvernance, la citoyenneté, la culture, la langue, l'éducation, l'adoption, les services à l'enfance et à la famille, le logement social et d'autres domaines convenus.

Cela est couvert dans le cadre du plan financier collaboratif et ne relèverait pas des taxes municipales, qui continueraient à couvrir les chiens, les fossés et les dépotoirs. La perte d'Imperial Oil est très préoccupante pour la ville en raison des répercussions sur les taxes municipales, mais cela n'a rien à voir avec la communauté des Tlegohli Got'ine et les pouvoirs qu'elle envisage d'assumer.

La sénatrice Pate : Pardonnez-moi, c'est mon ignorance qui parle. Toutes ces mesures financées par les taxes municipales sont très coûteuses. Je crois comprendre que l'accord financier fédéral n'entrerait pas en vigueur immédiatement. D'où

resources come from for the community to be able to fund services like housing and all of those you have mentioned?

Ms. Alty: Yes. Thank you. The areas that would come into effect are, again, separate from the municipal areas and under the federal collaborative fiscal funding, but it is also looking at any dollars provided to the territorial government. If the territory is currently providing those programs and services, then conversations would be held with the federal government, with the Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę, as well as with the territorial government, about the shifting of whom is delivering the services and the funding to account for that.

Senator Tannas: Thank you for being here, minister, and to all of your officials. I have a couple of nervous Nellie-type questions. For context, I have only been the sponsor of two self-government agreements. One was the Déline agreement in 2015, and the other was Yale First Nation. So I do not have a great track record with these. With Yale First Nation, the community changed its mind and fired the council and never implemented it. My questions are sort of along the same lines.

First, could you comment on why we need to do this so quickly? We have been injected with a sense of urgency about this. Not that we want to take our time and purposely delay something, but there is a sense of urgency. Could explain what it is? That is number one.

Number two, it is unusual in the other instances I have seen here not to have the funding tied to the agreement and as a part of the overall package. It does not seem that it is there. We're being told it is there. Usually, we get to see it. We can listen. Many of us have experience around some things that did not happen before. It would have been nice to go through those elements as well.

Can you comment on why that is?

Third, which is again something highly unusual: we have no representatives of the actual community here, no members of the community.

Mr. Tan has done a nice job here as chief operating officer, but he is not a member of the community. There are no members of the community here. Why is that?

Those are three things that trigger my nervous Nellie vibes. This is unusual, yet we are getting the hustle here. If you could put me at ease, that would be great. I am sure you will. Thank you.

Ms. Alty: Thank you, senator.

proviendraient les ressources permettant à la communauté de financer des services tels que le logement et tous ceux que vous avez mentionnés?

Mme Alty : Oui. Merci. Les domaines concernés sont, encore une fois, distincts de ceux dont s'occupent les municipalités et relèvent du financement fédéral collaboratif, mais on examine également les fonds alloués au gouvernement territorial. Si le territoire assure actuellement la prestation de ces programmes et services, des discussions auraient alors lieu avec le gouvernement fédéral, les Tlegohli Got'ine et le gouvernement territorial concernant le transfert de responsabilité de la prestation des services et le financement nécessaire.

Le sénateur Tannas : Merci d'être ici, madame la ministre, et merci à tous les fonctionnaires. J'ai quelques questions délicates. Pour vous donner le contexte, je n'ai parrainé que deux accords d'autonomie gouvernementale. Il y a eu l'accord de Déline en 2015 et celui de la Première Nation de Yale. Je n'ai pas un très bon bilan. Dans le cas de la Première Nation de Yale, la communauté a changé d'idée, a révoqué le conseil et n'a jamais mis en œuvre l'accord. Mes questions s'inscrivent un peu dans le même ordre d'idées.

Premièrement, pourriez-vous nous expliquer pourquoi il faut agir si rapidement? On nous a laissés entendre qu'il y avait une certaine urgence à ce sujet. Ce n'est pas que nous voulons prendre notre temps et retarder délibérément les choses, mais il y a un sentiment d'urgence. Pourriez-vous expliquer de quoi il s'agit? C'est ma première question.

Deuxièmement, dans les autres cas que j'ai pu observer ici, il est inhabituel que le financement ne soit pas lié à l'accord et ne fasse pas partie de l'ensemble des dispositions. Il ne semble pas y en avoir. On nous dit qu'il est là. On peut le voir habituellement. On peut écouter. Bon nombre d'entre nous ont vécu des situations où certaines choses ne se sont pas produites comme prévu. Il aurait été bien de passer également en revue ces éléments.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi?

Troisièmement, et c'est encore là très inhabituel : il n'y a ici aucun représentant de la communauté, aucun membre de la communauté.

M. Tan a fait du bon travail ici en tant que directeur des opérations, mais il ne fait pas partie de la communauté. Il n'y a aucun membre de la communauté ici. Pourquoi?

Ce sont là trois choses qui me dérangent. C'est inhabituel, mais on commence à sentir la pression ici. Si vous pouviez me rassurer, ce serait formidable. Je suis certain que vous le ferez. Merci.

Mme Alty : Merci, sénateur.

With all due respect, I think Déline is a great example and success. They are celebrating their 10th anniversary, and I'd like to thank you and all the senators who, at the time, passed it because they have seen the community taking on housing and being able to deliver, having a day care set up, and they are taking on more and more responsibility and authority.

As mentioned by the previous witnesses, the president did want to attend. Unfortunately, she had a medical appointment that could not be rescheduled. I know, in talking to her, that this is of great importance. We were in the community last July for the celebration after the ratification. Being able to hear directly from Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę̀ members who travelled from across Canada to come and to the joy of being able to finally see that self-government.

When it talks about urgency, I would remind folks that we signed the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement in 1993. My sister was born that year, and she is not a baby anymore. It has been a long journey to get to this stage.

The urgency now would be that there is an upcoming election for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę̀. They are looking to have that election under the new self-government agreement and not as the not-for-profit society so that it is not a case where it is one way for a couple of months before being able to move to self-government. If possible, we would appreciate the Senate's support to move this through ahead of the election.

Senator Tannas: Thank you. On the Déline, to be clear, you mentioned 10 years, and I am glad to hear that things have gone well. I was there in year five, and we heard candid observations about how difficult the transition had been.

They felt that they had been left behind. Transition planning is critical. It sounds to me, and I had a sidebar with Mr. Tan, that a lot of time has been spent on this to make sure that a setback with Déline does not occur again. Is that fair to say?

Ms. Alty: Yes. Then I will come back to your collaborative fiscal question. I would say each self-government agreement that is signed benefits from the last one. The next one, which is currently in the consultation phase, is Colville Lake. Again, leadership has been doing a lot of work, using a lot of lessons learned from Déline to ensure that it is smoother and smoother as the agreements are implemented.

Avec tout le respect que je vous dois, je pense que l'accord de Déline est un excellent exemple et une véritable réussite. Il est en vigueur depuis 10 ans, et je tiens à vous remercier, ainsi que tous les sénateurs qui, à l'époque, ont voté favorablement, car ils ont pu constater que la communauté a pris des engagements en matière de logement et les a honorés, a créé un service de garde d'enfants et assume de plus en plus de responsabilités et de pouvoirs.

Comme les témoins précédents l'ont mentionné, la présidente souhaitait être présente. Malheureusement, elle avait un rendez-vous médical qui ne pouvait pas être reporté. Je sais, pour lui avoir parlé, que c'est une question qui revêt beaucoup d'importance. Nous nous sommes rendus dans la communauté en juillet dernier pour la célébration qui a suivi la ratification. Nous avons pu entendre directement des membres des Tlegohli Got'ine, venus de tout le Canada, exprimer leur joie de voir enfin cette autonomie se concrétiser.

Quand on parle d'urgence, je rappelle aux gens que nous avons signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu en 1993. Ma sœur est née cette année-là, et ce n'est plus un bébé aujourd'hui. Le chemin a été long pour en arriver là.

L'urgence à l'heure actuelle est que des élections sont prévues prochainement pour la communauté des Tlegohli Got'ine. Elle souhaite que ces élections se déroulent dans le cadre du nouvel accord d'autonomie gouvernementale et non pas en tant qu'association à but non lucratif, afin d'éviter une situation où l'on fonctionnerait selon un système pendant quelques mois avant de pouvoir faire la transition vers l'autonomie gouvernementale. Si possible, nous serions reconnaissants que le Sénat nous apporte son soutien pour faire avancer ce dossier avant les élections.

Le sénateur Tannas : Merci. En ce qui concerne l'accord de Déline, pour être clair, vous avez mentionné qu'il a été signé il y a 10 ans, et je suis heureux d'apprendre que tout s'est bien passé. J'étais là à la cinquième année, et nous avions entendu des remarques franches sur la difficulté de la transition.

Ces gens avaient le sentiment d'avoir été laissés pour compte. La planification de la transition est essentielle. D'après ce que j'ai compris, et j'ai eu une discussion avec M. Tan, beaucoup de temps a été consacré à cette question afin de s'assurer qu'un revers comme celui avec Déline ne se reproduise plus. Est-ce exact?

Mme Alty : Oui. Je reviendrai ensuite à votre question sur l'accord financier collaboratif. Je dirais que chaque accord d'autonomie gouvernementale signé s'appuie sur le précédent. Le prochain, qui fait actuellement l'objet de consultations, concerne Colville Lake. Là encore, les dirigeants ont déployé beaucoup d'efforts, en tirant de nombreuses leçons de l'accord de Déline, afin de garantir une mise en œuvre de plus en plus facile.

When it comes to the fiscal, if I'm not being clear, what it is that the Government of Canada, since 2021, has created a formula.

Once this goes into effect, the formula is triggered. We do have the money in the budget, and the formula would be applied to the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę.

Senator Tannas: Thank you.

Ms. Alty: For consistency, that is where the formula is used.

The Chair: Despite the urgency or pressure we get as the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, we also have a responsibility to ensure that we study. The study means we have witnesses as well so that would benefit a real impact: positive, negative or a big change. I understand that we had experts who spoke before you, and before you as ministers, but at the grassroots level, the people are the ones who live the experience. If I had the magic wand, I would prefer that we re-invite the president. If the president cannot come, we will ask another person. I know there is pressure. One thing I listened for through presentations, formal or informal, is that if we go ahead, I understand that this government will be able to sit at the same table for major projects or environmental assessments, which is not the case right now. Their voices are lacking right now at those tables. Am I right?

Ms. Alty: Yes. Through this legislation, it would be the Mackenzie Valley Resource Management Act, so having a seat at the decision-making table in that regard. A very important one, particularly with projects in the region, including the Mackenzie Valley Highway, which has been a big priority for the community. That is definitely another benefit.

If I could chair, continuing to work between the Senate and the House, coming from the Northwest Territories, one of the biggest challenges is participating virtually due to the headphones. We cannot just go to the X-Y-Z A.V. store and get some so. Hopefully, we can continue to work together to enhance our digital participation. I know, in talking to previous witnesses, other challenges include the weather, et cetera. Hopefully, we will continue to work on it together.

Senator McCallum: I wish to comment on Déline. When we met with them, it was a very dismal picture. We met with the RCMP and the leadership. The leadership was very concerned about the RCMP not enforcing their intoxicant bylaws. Do you remember? It is still happening today.

En ce qui concerne l'accord financier, si je ne me suis pas bien fait comprendre, ce que le gouvernement du Canada a fait, c'est qu'il a mis en place une formule depuis 2021.

Lorsque l'accord entre en vigueur, la formule s'applique. Les fonds nécessaires sont prévus dans le budget, et la formule s'appliquera à la communauté des Tlegohli Got'ine.

Le sénateur Tannas : Merci.

Mme Alty : Par souci de cohérence, c'est là où la formule est utilisée.

La présidente : Malgré l'urgence ou la pression que nous subissons en tant que Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, nous avons également la responsabilité de mener des études. L'étude signifie d'entendre des témoins afin de créer une réelle incidence : un changement positif, négatif ou substantiel. Je sais que des experts se sont exprimés devant vous, ainsi que devant vous en tant que ministres, mais sur le terrain, ce sont les gens qui vivent cette réalité au quotidien. Si j'avais une baguette magique, je préférerais que nous réinvitions le président. Si le président ne peut pas venir, nous demanderons à une autre personne. Je sais qu'il y a des pressions. Ce que j'ai entendu durant les interventions, formelles ou informelles, c'est que si nous allons de l'avant, je crois comprendre que ce gouvernement pourra s'asseoir à la même table pour les projets d'envergure ou les évaluations environnementales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Sa voix fait défaut à ces tables pour le moment. Ai-je raison?

Mme Alty : Vous avez raison. Ce projet de loi modifie la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. On aurait donc un siège à cette table où se prennent les décisions. C'est très important, en particulier pour les projets dans la région, comme la route de la vallée du Mackenzie, qui est une grande priorité pour la communauté. C'est certainement un autre avantage.

Si je pouvais présider, en continuant à travailler entre le Sénat et la Chambre... Je viens des Territoires du Nord-Ouest. L'un des plus grands défis consiste à participer virtuellement en raison des écouteurs. Nous ne pouvons pas simplement aller à un magasin d'audiovisuel donné pour en acheter. J'espère que nous pourrons continuer à travailler ensemble pour améliorer notre participation dans l'univers numérique. Je sais, pour avoir parlé à des témoins précédents, qu'il y a d'autres défis attribuables à la météo, entre autres. J'espère que nous continuerons à y travailler ensemble.

La sénatrice McCallum : J'aimerais faire un commentaire sur Déline. Lorsque nous avons rencontré ces gens, ils nous ont brossé un tableau très sombre. Nous avons discuté avec la GRC et les dirigeants. Ces derniers étaient très inquiets que la GRC n'applique pas leurs règlements administratifs sur les substances intoxicantes. Vous en souvenez-vous? C'est encore ainsi aujourd'hui.

Regarding residents of Norman Wells, whether or not they are Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę citizens, you said the bylaws of the town still in force on the transition date are considered to be Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę law until repealed or replaced in accordance with the treaty. My question is: In 2014, when the law changed and the First Nations were told that they could make their own bylaws, that never happened. In one setting, from the Far North — I assumed it was the territories — before 2014, there was a law preventing alcohol. After 2014, the RCMP refused to enforce that same law. Now we’re looking at bylaws that are supposedly going to switch hands.

Has that been a topic of discussion? How do you see that people would be protected when they want this? It sounds like they do want bylaws against alcohol. In the rest of Canada, there has been no enforcement. There has been a lot of violence from coast to coast to coast. Has that been addressed with this group?

Ms. Alty: Thank you, senator, for the question.

It’s a little more complicated in the Northwest Territories because it is through the Liquor Act, which is territorial legislation. I know they are in the midst of making some changes that determine whether a community is a dry community, whether they might have restrictions or if it is fully open for alcohol. The RCMP is required to enforce that because that is territorial legislation.

With the Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę, I would have to double-check the Liquor Act to see if it would be the Town of Norman Wells that has the authority, or if it is the Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę. It is always by referendum that they vote on the status of the community.

Senator McCallum: Has it been discussed with the community about what might happen? You are giving them the hope that they are going to be able to implement their own laws and enforce them, and it is not happening, including in the territories, because the First Nations and Inuit policing units are affecting the territories as well. If you could respond in writing, that would be appreciated.

Ms. Alty: That would work because it’s complicated in the Northwest Territories with, again, no First Nations policing, territorial legislation and stuff like that. I’d be happy to provide an answer in writing to talk about the bylaws, what the RCMP will be able to enforce and further information about that.

Senator McCallum: Thank you.

Quant aux habitants de Norman Wells, qu’ils soient ou non des Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę, vous avez dit que les règlements administratifs toujours en vigueur à la date de transition sont considérés comme la loi des Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę jusqu’à ce qu’ils soient abrogés ou remplacés, conformément au traité. Ma question est la suivante : en 2014, quand on a changé la loi et dit aux Premières Nations qu’elles pouvaient adopter leurs propres règlements, ce n’est jamais arrivé. Dans le Grand Nord — je suppose que c’était dans les territoires —, avant 2014, une loi empêchait la consommation d’alcool à un endroit donné. Après cette date, la GRC a refusé d’appliquer cette même loi. On parle maintenant de règlements administratifs qui sont censés changer de mains.

En a-t-on discuté? Selon vous, comment les gens seraient-ils protégés s’ils souhaitent avoir une telle mesure? On dirait qu’ils veulent des règlements administratifs contre l’alcool. Dans le reste du Canada, rien n’a été appliqué. Il y a eu beaucoup de violence d’un océan à l’autre. Cette question a-t-elle été abordée au sein de ce groupe?

Mme Alty : Je vous remercie de la question, sénatrice.

C’est un peu plus compliqué dans les Territoires du Nord-Ouest parce que cet aspect relève de la Loi sur les boissons alcoolisées, qui est territoriale. Je sais que les décideurs sont en train d’y apporter des changements pour établir si une communauté est « sans alcool », si elle doit être soumise à des restrictions ou si la consommation d’alcool est complètement autorisée. La GRC est tenue de faire respecter cette législation, qui est de compétence territoriale.

Dans le cas de Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę, il faudrait que je vérifie la Loi sur les boissons alcoolisées pour voir si c’est la Ville de Norman Wells qui a le pouvoir, ou Tłegǫ̀hłı̨ Got’ı̨nę. Il y a toujours un référendum pour voter sur le statut d’une communauté.

La sénatrice McCallum : A-t-on discuté avec la communauté de ce qui pourrait se passer? Vous leur donnez l’espoir qu’ils seront en mesure de mettre en œuvre leurs propres lois et de les faire respecter. Or, les choses ne se passent pas ainsi, y compris dans les territoires, parce que les unités de police des Premières Nations et des Inuits ont également une incidence sur les territoires. Si vous pouviez répondre par écrit, nous vous en serions reconnaissants.

Mme Alty : Ce serait une bonne idée, parce que la situation est compliquée dans les Territoires du Nord-Ouest, compte tenu, encore une fois, de l’absence de services de police des Premières Nations, de la législation territoriale et de ce genre de choses. Je me ferai un plaisir de vous fournir une réponse par écrit pour parler des règlements administratifs, de ce que la GRC sera en mesure de faire respecter, et vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

La sénatrice McCallum : Merci.

Danielle White, Senior Assistant Deputy Minister, Treaties and Aboriginal Government, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Specifically to Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę, though, they did have a community vote in 2013 on whether or not to become a dry community, and that vote failed. It hasn't been an issue at the table. It is not something that has been brought up in the negotiations. The community has already decided.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much. That marks the end of the list I have here, unless other senators have questions? Silence.

Thank you, minister and, of course, the members of your team. So, I will now wrap up this part of the meeting.

Esteemed colleagues, we will now move on to clause-by-clause consideration of Bill C-27.

Before we start, I would like to remind senators of a number of points. If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that at all times we all have the same understanding of where we are in the process. These are the procedures.

In terms of the mechanics of the process, when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. If you would like me to dispense, you may say "dispense."

[*English*]

There are four pages. Thank you.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to give effect to the Final Self-Government Agreement for the Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę and to make consequential amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

Danielle White, sous-ministre adjointe principale, Traités et gouvernement autochtone, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : En ce qui concerne plus particulièrement les Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę, cependant, la communauté a tenu un vote en 2013 pour savoir si elle devenait « sans alcool », ce qui a été rejeté. Ce n'était pas un enjeu à la table. Ce n'est pas une chose qui a été soulevée dans les négociations. La communauté a déjà pris sa décision.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup. Ceci met fin à la liste que j'ai ici, à moins que d'autres sénateurs aient des questions? C'est silencieux.

Je vous remercie, madame la ministre et, bien sûr, les membres de votre équipe. Alors, je vais terminer cette partie de la réunion.

Chers collègues, nous allons maintenant passer à l'étude article par article du projet de loi C-27.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler certaines choses aux sénateurs. Si, à un moment ou à un autre, vous ne savez plus trop où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions. Je tiens à faire en sorte que chacun d'entre nous sache en tout temps où nous en sommes. Ce sont les procédures.

En ce qui concerne la procédure, je tiens à rappeler aux sénateurs que, lorsqu'on propose plus d'un amendement pour un même article, les amendements doivent être proposés suivant l'ordre des lignes du texte à modifier. Si vous voulez que je passe, vous pouvez dire « suffit ».

[*Traduction*]

Il y a quatre pages. Je vous remercie.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi portant mise en vigueur de l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale des Tłegǫ̀hłı Got'ı̨nę et modifiant certaines lois en conséquence?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La présidente : Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du préambule?

Des voix : D'accord.

[*English*]

The Chair: Thank you.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: With your consent, is it agreed that the committee may group the clauses together according to the nine sections identified in the analytical table for Bill C-27 when appropriate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Section 1, entitled "Interpretation," which includes clauses 2 and 3, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Section 2, entitled "Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Agreement," which includes clauses 4 to 6, carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*English*]

The Chair: Shall section 3, entitled Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę Government, which contains clauses 7 to 8, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Shall section 4, entitled Application of Other Acts, which contains clauses 9 to 10, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall section 5, entitled Taxation, which contains clause 11 to 12, carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Shall Section 6, entitled "General Provisions," which includes clauses 13 to 18, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Section 7, entitled "Consequential Amendments," which includes clauses 19 to 42, carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Traduction*]

La présidente : Merci.

Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La présidente : Avec votre consentement, est-il convenu que le comité puisse regrouper les articles selon les neuf sections identifiées dans la table analytique du projet de loi C-27 lorsque cela est à propos?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-ce que la section 1, intitulée « Définitions et interprétation », qui comprend les articles 2 et 3, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-ce que la section 2, intitulée « Accord des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę », qui comprend les articles 4 à 6, est adoptée?

Des voix : D'accord.

[*Traduction*]

La présidente : Est-ce que la section 3, intitulée Gouvernement des Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, qui comprend les articles 7 à 8, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci.

Est-ce que la section 4, intitulée Application d'autres lois, qui comprend les articles 9 à 10, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-ce que la section 5, intitulée Fiscalité, qui comprend les articles 11 à 12, est adoptée?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La présidente : Est-ce que la section 6, intitulée « Dispositions générales », qui comprend les articles 13 à 18, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-ce que la section 7, intitulée « Modifications corrélatives », qui comprend les articles 19 à 42, est adoptée?

Des voix : D'accord.

[*English*]

The Chair: Shall section 8, entitled Consequential Amendments, which contains clause 43, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall section 9, entitled Coming into Force, which contains clause 44, carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*English*]

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Does the committee wish to append comments to the report?

[*English*]

Senator Pate: I'm sorry. I didn't get my head around the right wording. There were a number of us who asked questions about the funding issue, particularly during the implementation phase and until the full mechanisms kick into effect. If we could have an observation about the committee's questions about the nature of the funding arrangements and because the community wasn't here — we understand the exigent circumstances, but we're concerned that, given the situation in other communities, this community not suffer financially because of the transition.

Something — sorry. You can tell it's not well worded.

Senator Tannas: We received comfort from the minister that adequate funding was in place.

[*Traduction*]

La présidente : Est-ce que la section 8, intitulée Disposition de coordination, qui comprend l'article 43, est adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-ce que la section 9, intitulée Entrée en vigueur, qui comprend l'article 44, est adoptée?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

[*Traduction*]

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La présidente : Est-ce que le comité veut annexer des observations au rapport?

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Je suis désolée. Je n'ai pas trouvé le bon libellé. Plusieurs d'entre nous ont posé des questions sur le financement, en particulier pendant la phase de mise en œuvre et jusqu'à ce que tous les mécanismes soient pleinement opérationnels. Si nous pouvions faire une observation sur les questions du comité concernant la nature des accords de financement, étant donné que la communauté n'était pas présente... Nous comprenons l'urgence de la situation, mais vu la situation dans d'autres communautés, nous craignons que celle-ci soit perdante sur le plan financier au moment de la transition.

Quelque chose... Je suis désolée. Vous pouvez voir que ce n'est pas bien formulé.

Le sénateur Tannas : La ministre nous a donné l'assurance qu'un soutien suffisant était en place.

The Chair: For process purposes, I have to ask you if the committee wishes to consider appending observations in camera? It's fine. She is going to read it out loud to see if you're comfortable with the wording.

Sara Fryer, Analyst, Library of Parliament: Financing agreements need to be based on evolving actual needs and should include capacity funding for the Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę as they assume greater control over their affairs.

And then regarding the minister?

Senator Tannas: This committee was not provided with any details about such a funding agreement, except that it was in place, and the minister assured us it was adequate. The committee took comfort from that.

The Chair: We're comfortable with that? I see heads nodding — with the wording.

Are members in agreement with the observation?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Pate: I absolutely did take comfort from what the minister said, but how many bills have we passed, whether it's the language — child welfare — where the funding arrangements have been assured by the government only to see multiple situations where they haven't manifested. So, I do not question the minister's intentions, but if there is some way to strengthen it to note that we had concerns — almost all of us asked.

Senator Tannas: Are we in public still? We are, right?

Senator Pate: Yes.

Senator Tannas: We can say, potentially, that given the funding was not shared with us and the assurances we got from the minister that the mechanisms were all there, negotiated for and it was all fine, that we pass the bill. We would not have necessarily passed the bill without further investigation had she not provided those assurances. That's now on a transcript. We know that when a court case happens, the courts look at the transcripts; what was the intention?

The Chair: Good point. Has that been captured?

Ms. Fryer: Yes.

The Chair: Thank you.

La présidente : Pour des raisons de procédure, je dois demander si le Comité souhaite discuter à huis clos d'annexer des observations. C'est très bien. L'analyste va lire le texte à voix haute pour voir si la formulation vous convient.

Sara Fryer, analyste, Bibliothèque du Parlement : Les accords de financement doivent être fondés sur l'évolution des besoins réels et devraient prévoir un financement destiné à la capacité pour les Tłegǫ̀hłı̨ Got'ı̨nę, à mesure qu'ils assument un plus grand contrôle sur leurs affaires.

Et qu'en est-il de la ministre?

Le sénateur Tannas : Notre comité n'a reçu aucune précision concernant l'accord de financement, à part qu'il était en place, et la ministre nous a donné l'assurance qu'il était suffisant, de sorte que ses inquiétudes se sont dissipées.

La présidente : Est-ce que cette formulation nous convient? Je vois des hochements de tête pour le libellé.

Les membres du comité sont-ils d'accord avec l'observation?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Pate : J'ai vraiment été rassurée par ce qu'a dit la ministre, mais combien de projets de loi avons-nous adoptés, que ce soit sur la protection de l'enfance ou d'autres sujets, où le gouvernement nous a donné l'assurance que les modalités de financement étaient en place, pour ensuite constater à plusieurs reprises que rien ne s'est concrétisé? Donc, je ne remets pas en question les intentions de la ministre, mais s'il y a moyen de renforcer le tout pour souligner que le comité s'inquiétait, ce sera bien, car presque tout le monde a posé la question.

Le sénateur Tannas : Sommes-nous toujours en séance publique? Oui, n'est-ce pas?

La sénatrice Pate : Oui.

Le sénateur Tannas : Nous pourrions dire, potentiellement, qu'étant donné que le comité n'a reçu aucune précision concernant le financement et que la ministre nous a donné l'assurance que tous les mécanismes étaient en place, qu'ils avaient été négociés et que tout était adéquat, nous avons adopté le projet de loi. Sans l'assurance de la ministre, le comité n'aurait peut-être pas adopté le projet de loi sans autre forme d'examen. C'est maintenant au compte-rendu. Nous savons que lorsqu'une affaire est portée devant les tribunaux, ceux-ci examinent les transcriptions et se demandent quelle était l'intention.

La présidente : C'est un bon point. Cet élément a-t-il été pris en compte?

Mme Fryer : Oui.

La présidente : Merci.

Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observation being appended to the report in both French and English, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes, as required?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Is it agreed that I report on this bill with comments to the Senate, in French and English?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Well, that's it. Well done!

(The committee adjourned.)

Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations qui seront annexées au rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en apportant tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La présidente : Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi avec observations au Sénat, en français et en anglais?

Des voix : Oui.

La présidente : Alors voilà, c'est terminé. Bravo!

(La séance est levée.)